

République Française

Département du DOUBS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Arrondissement de Besançon

Canton de Besançon 6

Nombre :

- de conseillers en exercice : 15
- de présents : 14
- de votants : 15
- d'absents : 1

De la commune de **Boussières** (code INSEE n° 25084)

Séance du deux septembre 2024

L'an deux mille vingt quatre,

Le **lundi 2 septembre 2024 à 20h00 heures.**

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement

convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières sous la présidence de :

M. Eloy JARAMAGO, maire.

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; Mme Pascaline FORNOT; M. Franck NIALON; Mme Karine BOUILLE; M. Etienne MACHUREY; Mme Édith PAILLER; Mme Éliane NUNINGER; Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Sylvain SŒUR; M. Thomas MILLET; M. Nicolas JEANDOT; Mme Hélène ASTRIC; M. Luc PIERRET; Mme Sakina JAMALI

Membre absent : M. Gérard BASTIEN, absent excusé, procuration à M. Eloy JARAMAGO

M. Franck NIALON a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 28/08/2024
Date de publication et d'affichage : 09/09/2024

Objet : Décisions modificative n°1 du BP 2024

L'adjoint au maire en charge des finances expose qu'il convient de prendre la décisions modificatives suivantes au Budget Primitif 2024 :

- **transfert de crédits à l'article 165 (remboursement caution)**

Suite aux changements de locataires, la commune a procédé au remboursement des cautions correspondantes. Afin d'équilibrer le compte 165, il convient de transférer 1 500 € du compte 2031 (études), dont les crédits passeront de 8 950 € à 7 450 € au compte 165 dont les crédits passeront de 0 à 1 500 €.

- **transfert de crédits à l'article 6815**

Transfert de 1 268 € de l'article 62878 (remboursement de frais) dont les crédits passeront de 5 000 € à 3 732 € à l'article 6815 (dotations aux provisions pour risques) dont les crédits passeront de 0 € à 1 268 €.

L'exposé entendu le conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,
Eloy JARAMAGO
Maire de Boussières

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de Besançon

Canton de Besançon 6

Nombre :

- de conseillers en exercice : 15
- de présents : 14
- de votants : 15
- d'absents : 1

De la commune de **Boussières** (code INSEE n° 25084)

Séance du deux septembre 2024

L'an deux mille vingt quatre,

Le lundi 2 septembre 2024 à 20h00 heures.

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières sous la présidence de :

M. Eloy JARAMAGO, maire.

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; Mme Pascaline FORNOT; M. Franck NIALON; Mme Karine BOUILLE; M. Etienne MACHUREY; Mme Édith PAILLER; Mme Éliane NUNINGER; Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Sylvain SÈUR; M. Thomas MILLET; M. Nicolas JEANDOT; Mme Hélène ASTRIC; M. Luc PIERRET; Mme Sakina JAMALI

Membre absent :

M. Gérard BASTIEN, absent excusé, procuration à M. Eloy JARAMAGO

M. Franck NIALON a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 28/08/2024

Date de publication et d'affichage : 09/09/2024

Objet : Participation au FSL et FAAD pour l'année 2024**Fonds de Solidarité pour le Logement**

Le Maire expose que le FSL permet le financement :

- D'aides financières individuelles à destination des personnes précaires
- De dispositifs d'accompagnement social

En 2022, près de 4000 ménages ont bénéficié d'un soutien de ce fonds. Le fonds est alimenté par la contribution de Département à hauteur de 2 M € en 2023 et par les contributions volontaires des collectivités locales et de différentes structures œuvrant en matière de logement.

Pour information, en 2023 le FSL a soutenu entre 1 à 5 ménages sur la commune pour un montant total de 882.82 €.

Une participation communale à hauteur 0.30 €/hab. est demandée pour l'année 2024, soit 361.50 €.

Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté

Le FAAD permet de soutenir et d'accompagner environ 450 ménages en difficultés dans la poursuite de leur projet immobilier. Ce fonds est alimenté par la contribution du Départ (23 000 € en 2023) et par les participations volontaires des communes et des groupements, de la CAF du Doubs, de la MSA.

Le département du Doubs nous informe que concernant le FAAD, le dernier montant accordé était de 2 549,55 € en 2021 et concernait de 1 à 5 ménages.

En 2023, 100 ménages étaient accompagnés sur le territoire du GBM.

Une participation communale à hauteur 0.61 €/hab. est demandée pour l'année 2024, soit 735.05 €.

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les participations proposées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Eloy JARAMAGO
Maire de Boussières



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de Besançon

Canton de Besançon 6

Nombre :

- de conseillers en exercice : 15
- de présents : 14
- de votants : 15
- d'absents : 1

De la commune de **Boussières** (code INSEE n° 25084)

Séance du deux septembre 2024

L'an deux mille vingt quatre,

Le **lundi 2 septembre 2024 à 20h00 heures.**

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières sous la présidence de :
M. Eloy JARAMAGO, maire.

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; Mme Pascaline FORNOT; M. Franck NIALON; Mme Karine BOUILLE; M. Etienne MACHUREY; Mme Édith PAILLER; Mme Éliane NUNINGER; Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Sylvain SŒUR; M. Thomas MILLET; M. Nicolas JEANDOT; Mme Hélène ASTRIC; M. Luc PIERRET; Mme Sakina JAMALI

Membre absent :

M. Gérard BASTIEN, absent excusé, procuration à M. Eloy JARAMAGO

M. Franck NIALON a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 28/08/2024

Date de publication et d'affichage : 09/09/2024

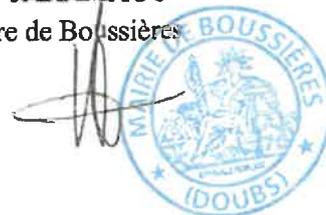
Objet : Désignation d'un conseiller municipal pour la signature d'une autorisation d'urbanisme intéressant M. Eloy JARAMAGO

Le Maire expose que conformément à l'art L 422-7 du code de l'urbanisme, si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.
Mme Eliane NUNINGER se porte candidate.

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte par 13 voix pour et 2 non participations au vote la candidature de Mme Eliane NUNINGER.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Eloy JARAMAGO
Maire de Boussières



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Arrondissement de Besançon

Canton de Besançon 6

Nombre :

- de conseillers en exercice : 15
- de présents : 14
- de votants : 15
- d'absents : 1

De la commune de **Boussières** (code INSEE n° 25084)

Séance du deux septembre 2024

L'an deux mille vingt quatre,

Le **lundi 2 septembre 2024 à 20h00 heures.**

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement

convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières sous la présidence de :

M. Eloy JARAMAGO, maire.

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; Mme Pascaline FORNOT; M. Franck NIALON; Mme Karine BOUILLE; M. Etienne MACHUREY; Mme Édith PAILLER; Mme Éliane NUNINGER; Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Sylvain SŒUR; M. Thomas MILLET; M. Nicolas JEANDOT; Mme Hélène ASTRIC; M. Luc PIERRET; Mme Sakina JAMALI

Membre absent :

M. Gérard BASTIEN, absent excusé, procuration à M. Eloy JARAMAGO

M. Franck NIALON a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 28/08/2024

Date de publication et d'affichage : 09/09/2024

Objet : Bail de location du local infirmier situé 8 Route de Besançon

Le Maire expose que le titulaire du bail du local infirmier sis 8 Route de Besançon, a donné son congé.

L'activité du cabinet infirmier n'est pas arrêtée pour autant. En effet Mme Sylvie TOUBIN reprend le secteur et pour se faire demande à louer ce local à compter du 1^{er} octobre 2024. Ce local, d'une surface de 20 m², est constitué d'une salle d'attente, d'une salle de consultation ainsi que des sanitaires.

Il propose de renouveler le bail dans les mêmes conditions que précédemment, à savoir :

- Loyer mensuel de 250 €
- Paiement à terme échoir
- Révision le 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'indice ILC (Indice des Loyers Commerciaux) INSEE du 3^{ème} trimestre de l'année N-1.
- Indice de référence (1^{er} trim 2024) : 134.58

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité et autorise le Maire à signer le bail correspondant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,
Eloy JARAMAGO
Maire de Boussières

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de Besançon

Canton de Besançon 6

Nombre :

- de conseillers en exercice : 15
- de présents : 14
- de votants : 15
- d'absents : 1

De la commune de **Boussières** (code INSEE n° 25084)

Séance du deux septembre 2024

L'an deux mille vingt quatre,

Le **lundi 2 septembre 2024 à 20h00 heures.**

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières sous la présidence de :

M. Eloy JARAMAGO, maire.

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; Mme Pascaline FORNOT; M. Franck NIALON; Mme Karine BOUILLE; M. Etienne MACHUREY; Mme Édith PAILLER; Mme Éliane NUNINGER; Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Sylvain SÈUR; M. Thomas MILLET; M. Nicolas JEANDOT; Mme Hélène ASTRIC; M. Luc PIERRET; Mme Sakina JAMALI

Membre absent :

M. Gérard BASTIEN, absent excusé, procuration à M. Eloy JARAMAGO

M. Franck NIALON a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 28/08/2024

Date de publication et d'affichage : 09/09/2024

Objet : Acquisition d'un bien sans maître (terrain cimetière) – parcelle AE n°126

Le Maire rappelle qu'en vue d'agrandir le cimetière actuel, la commune a engagé une procédure d'acquisition de bien sans maître pour le terrain cadastré AE n°126.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles l'article L 1123-1 et suivants ;

Vu le code civil, notamment son article 713 ;

Vu l'avis de la commission communale des impôts directs du 4/12/2023 :

Vu l'arrêté municipal n° 2023-055 du 13/12/2023 déclarant l'immeuble sans maître ;

Vu l'avis de publication du 8/08/2024 ;

Vu le certificat attestant l'affichage aux portes de la mairie de l'arrêté municipal susvisé ;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que le propriétaire de de l'immeuble « terrain en friche » situé en zone Ap, parcelle section AE, n° 126, contenance 563 m², ne s'est pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues par l'article L 1123-3 (alinéa 2) du code général de la propriété des personnes publiques, dès lors l'immeuble est présumé sans maître au titre de l'article 713 du code civil.

Cet immeuble peut revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur cette proposition.

M. le Maire sera ensuite chargé de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de cet immeuble et est autorisé à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Eloy JARAMAGO
Maire de Boussières



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de Besançon

Canton de Besançon 6

Nombre :

- de conseillers en exercice : 15
- de présents : 14
- de votants : 15
- d'absents : 1

De la commune de **Boussières** (code INSEE n° 25084)

Séance du deux septembre 2024

L'an deux mille vingt quatre,

Le lundi 2 septembre 2024 à 20h00 heures.

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement

convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières sous la présidence de :

M. Eloy JARAMAGO, maire.

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; Mme Pascaline FORNOT; M. Franck NIALON; Mme Karine BOUILLE; M. Etienne MACHUREY; Mme Édith PAILLER; Mme Éliane NUNINGER; Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Sylvain SÈUR; M. Thomas MILLET; M. Nicolas JEANDOT; Mme Hélène ASTRIC; M. Luc PIERRET; Mme Sakina JAMALI

Membre absent :

M. Gérard BASTIEN, absent excusé, procuration à M. Eloy JARAMAGO

M. Franck NIALON a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 28/08/2024

Date de publication et d'affichage : 09/09/2024

Objet : Réactualisation de la longueur de la voirie communale publique

Le Maire expose que le montant de la DGF est calculé en fonction de d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

Il a été constaté que la rue des merisiers n'était pas incluse dans le tableau de classement des voies communales.

Ainsi, cette rue de 348 mètres linéaire s'ajoute au 11 344 ml actuel, ce qui porte la voirie publique communale à 11 692 mètres linéaires.

L'exposé entendu le conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité :

- acte que la nouvelle longueur de la voirie communale est portée à 11 692 mètres linéaires
- autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents nécessaires à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Eloy JARAMAGO
Maire de Boussières



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Arrondissement de Besançon

Canton de Besançon 6

Nombre :

- de conseillers en exercice : 15
- de présents : 14
- de votants : 15
- d'absents : 1

De la commune de **Boussières** (code INSEE n° 25084)

Séance du deux septembre 2024

L'an deux mille vingt quatre,

Le lundi 2 septembre 2024 à 20h00 heures.

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement

convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières sous la présidence de :

M. Eloy JARAMAGO, maire.

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; Mme Pascaline FORNOT; M. Franck NIALON; Mme Karine BOUILLE; M. Etienne MACHUREY; Mme Édith PAILLER; Mme Éliane NUNINGER; Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Sylvain SÈUR; M. Thomas MILLET; M. Nicolas JEANDOT; Mme Hélène ASTRIC; M. Luc PIERRET; Mme Sakina JAMALI

Membre absent :

M. Gérard BASTIEN, absent excusé, procuration à M. Eloy JARAMAGO

M. Franck NIALON a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 28/08/2024

Date de publication et d'affichage : 09/09/2024

Objet : Contrat de bail civil pour la pose d'un système d'alerte à la population

Le Maire expose que le système d'alerte à la population (la sirène) actuel est situé sur le toit de la mairie. Les récents exercices ont montré que sa portée était limitée et que les habitants du Maroc et de Boussières-Papeteries ne l'entendaient pas forcément.

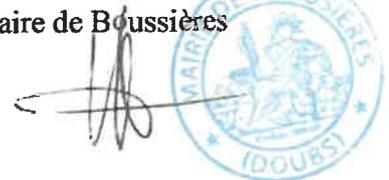
Il est proposé d'installer un relais de ce système d'alerte sur un toit de l'usine Zuber. Pour ce faire il convient de conventionner avec la société Papeterie Zuber Rieder.

Le Maire donne lecture du contrat bail civil.

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité et autorise le Maire à signer le bail correspondant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Eloy JARAMAGO
Maire de Boussières



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Arrondissement de Besançon

Canton de Besançon 6

Nombre :

- de conseillers en exercice : 15
- de présents : 14
- de votants : 15
- d'absents : 1

De la commune de **Boussières** (code INSEE n° 25084)

Séance du deux septembre 2024

L'an deux mille vingt quatre,

Le lundi 2 septembre 2024 à 20h00 heures.

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières sous la présidence de :

M. Eloy JARAMAGO, maire.

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; Mme Pascaline FORNOT; M. Franck NIALON; Mme Karine BOUILLE; M. Etienne MACHUREY; Mme Édith PAILLER; Mme Éliane NUNINGER; Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Sylvain SŒUR; M. Thomas MILLET; M. Nicolas JEANDOT; Mme Hélène ASTRIC; M. Luc PIERRET; Mme Sakina JAMALI

Membre absent :

M. Gérard BASTIEN, absent excusé, procuration à M. Eloy JARAMAGO

M. Franck NIALON a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 28/08/2024

Date de publication et d'affichage : 09/09/2024

Objet : Participation des communes membres au fonctionnement de la Bibliothèque

Le Maire rappelle que les communes membres participent au fonctionnement de la Bibliothèque.

Il propose de reconduire la montant de la participation de 2023 pour l'année 2024, soit :

Commune de Torpes : 1.7 € / hab soit 1 710 €

Commune de Busy : 3.4 € / hab soit 2 210 €

Commune de Vorges les Pins : 2.55 € / hab soit 1 533 €

Commune de Thoraise : 2.86 € / hab soit 995 €

Commune de Boussières : 3.40 € / hab soit 3 964 €

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Eloy JARAMAGO
Maire de Boussières





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Arrondissement de Besançon

Canton de Besançon 6

Nombre :

- de conseillers en exercice : 15
- de présents : 14
- de votants : 15
- d'absents : 1

De la commune de **Boussières** (code INSEE n° 25084)

Séance du deux septembre 2024

L'an deux mille vingt quatre,

Le **lundi 2 septembre 2024 à 20h00 heures.**

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement

convoué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières sous la présidence de :

M. Eloy JARAMAGO, maire.

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; Mme Pascaline FORNOT; M. Franck NIALON; Mme Karine BOUILLE; M. Etienne MACHUREY; Mme Édith PAILLER; Mme Éliane NUNINGER; Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Sylvain SEUR; M. Thomas MILLET; M. Nicolas JEANDOT; Mme Hélène ASTRIC; M. Luc PIERRET; Mme Sakina JAMALI

Membre absent :

M. Gérard BASTIEN, absent excusé, procuration à M. Eloy JARAMAGO

M. Franck NIALON a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 28/08/2024

Date de publication et d'affichage : 09/09/2024

Objet : Tarif des concessions au cimetière communal

Le Maire expose que suite aux récents travaux (cavurnes, jardin du souvenir et ossuaire) il propose d'actualiser les tarifs actuellement en vigueur.

Prix de vente du m² : 100 € pour une durée de 30 années

Cavurne : 400 € pour une durée de 30 années

Case au colombarium : 1000 € pour une durée de 50 années

Rétrocession de concessions : au prorata temporis ; l'année commencée n'est pas remboursée

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Eloy JARAMAGO
Maire de Boussières



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Arrondissement de Besançon

Canton de Besançon 6

Nombre :

- de conseillers
en exercice : 15
- de présents : 14
- de votants : 15
- d'absents : 1

De la commune de **Boussières** (code INSEE n° 25084)

Séance du deux septembre 2024

L'an deux mille vingt quatre,

Le lundi 2 septembre 2024 à 20h00 heures.

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement

convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières
sous la présidence de :

M. Eloy JARAMAGO, maire.

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; Mme Pascaline FORNOT; M. Franck NIALON; Mme Karine BOUILLE; M. Etienne MACHUREY; Mme Édith PAILLER; Mme Éliane NUNINGER; Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Sylvain SÆUR; M. Thomas MILLET; M. Nicolas JEANDOT; Mme Hélène ASTRIC; M. Luc PIERRET; Mme Sakina JAMALI

Membre absent :

M. Gérard BASTIEN, absent excusé, procuration à M. Eloy JARAMAGO

M. Franck NIALON a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 28/08/2024

Date de publication et d'affichage : 09/09/2024

Objet : Grand Besançon Métropole – plan de mobilité

Le Maire expose que dans le cadre du Plan de mobilité de GBM, la procédure règlementaire prévoit la consultation des personnes publiques associées, dont Boussières en tant que commune de GBM.

Le projet a été arrêté récemment en Conseil communautaire. Cette phase de consultation précède l'enquête publique, et ces deux types de retours permettront d'ajuster le projet avant validation définitive.

Le conseil municipal doit donner un avis sous 3 mois à compter du 27 juin 2024 (date où le conseil communautaire, par délibération, a arrêté le Plan de mobilité du GBM).

Une présentation synthétique ayant été faite du Plan de Mobilité n'appelle pas de remarques particulières et le conseil, après en avoir délibéré, l'accepte à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Eloy JARAMAGO
Maire de Boussières

